

Marché du crédit carbone

## **Un business "écologique" pour les acteurs environnementaux**

**En 1997 les pays membres du protocole de Kyoto ont adopté une convention qui engage les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce protocole a donné naissance plus tard à un « marché du carbone » où 3 acteurs environnementaux burkinabè engrangent des millions de francs CFA. Ce marché reste relativement peu connu et complexe.**

Pour freiner l'avancée du désert au Burkina Faso, la révolution d'août 1983, en partenariat avec une Organisation non gouvernementale allemande (GTZ) a vulgarisé les foyers améliorés auprès des ménages en vue de réduire l'utilisation du bois de chauffe et la pression sur les ressources forestières. L'utilisation de ces foyers fera long feu aux lendemains de l'ère révolutionnaire et tombera en désuétude durant les années 1990 à 2010. Consciente de l'intérêt pratique de ces « foyers améliorés trois pierres en banco » dans la sauvegarde de l'environnement, l'ONG burkinabè Tipaalga s'est investie dans un processus de revalorisation. Elle s'est donc lancée depuis 2014 dans la mise en œuvre d'un projet de réintroduction et de vulgarisation de ces foyers dans les ménages au Bam, au Kourwéogo, au Zoundwéogo et au Nahouri. Cinq ans plus tard, ce projet, qui fait la promotion de l'efficacité énergétique,

s'évalue en termes de crédits carbone et génère des millions de francs CFA au profit de l'ONG burkinabè.

Le crédit carbone, encore appelé unité de réduction certifiée, est la quantité de CO<sub>2</sub> absorbée par les plantes ou la quantité de carbone que l'action humaine a empêché d'être émise. Un crédit carbone équivaut à une tonne de CO<sub>2</sub> séquestré ou empêché. L'idée du crédit carbone née du protocole de Kyoto a été formalisée en 2005 pour encourager des politiques environnementales moins dévastatrices pour l'environnement. Pour inciter les pays membres à réduire leur émission de gaz à effet de serre, Kyoto a fixé un seuil de "pollution maximum" au-delà duquel les entreprises polluantes doivent acheter du crédit carbone auprès de structures qui œuvrent dans "la capture du carbone".

Au Burkina Faso, plusieurs ONG et programmes environnementaux se sont lancés dans ce grand « souk » du carbone. Un marché caractérisé par sa complexité et la relative lenteur des procédures dans la mesure où il faut attendre souvent jusqu'à 10 ans entre le début du projet et la capitalisation des crédits carbones séquestrés.

Le marché du crédit carbone intéresse plusieurs domaines d'activités de protection de l'environnement, dont notamment, la promotion de l'efficacité énergétique et la régénération naturelle assistée.

Tipaalga s'est spécialisée dans le volet efficacité énergétique avec les foyers améliorés. *« Au début, nous sommes allés sur les projets carbones forestiers parce que nous avons des activités de mise en défens qui consiste à faire revenir la végétation sur les terrains dénudés. Mais c'était trop compliqué*

*à mettre en œuvre sur le marché du carbone au regard des conditions exigées. Nous nous sommes ravisés et avons prospecté ensuite vers le carbone agricole. C'est par la suite que nous avons découvert le volet sur l'efficacité énergétique où nous intervenons avec le projet de vulgarisation des foyers améliorés »,* explique le directeur exécutif de l'ONG Tipaalga, Bakary Diakité.

En vulgarisant l'utilisation de ces foyers améliorés, Tipaalga estime contribuer à réduire la pression des communautés rurales sur les ressources forestières à travers une rationalisation de la coupe du bois de chauffe. La baisse de la pression sur la biomasse dans le temps génère une différence dans l'utilisation du bois de chauffe entre le niveau référentiel (avant) et après l'introduction des foyers améliorés. En clair, l'ONG évalue l'utilisation du bois de chauffe par les ménages avant la mise en œuvre de son projet, puis pendant l'exécution du projet. La date de début de mise en œuvre du projet étant considérée comme date référentielle, le différentiel de quantité de bois utilisée par les ménages entre les deux périodes permet de déterminer le nombre d'arbres que Tipaalga a permis de sauver à travers son projet de vulgarisation des foyers améliorés. Ces arbres sauvés sont ensuite évalués en termes de carbones séquestrés (quantité de CO<sub>2</sub> que chaque arbre absorbe) à travers des formules mathématiques spéciales dites de modélisation. La quantité de carbone séquestré est alors évaluée par tonne de CO<sub>2</sub> ou convertie en crédits carbones que l'ONG met sur le marché. *« En termes de volume de gaz carbonique évité, nous sommes autour de 350 000 tonnes avec nos deux projets dans les provinces du Bam et du Kourwéogo »,* se félicite Bakary le directeur exécutif de l'ONG Tipaalga.

## Des millions pour du carbone

Le volet du projet foyer amélioré implémenté dans la province du Kourwéogo a été exécuté sur fonds propre de l'ONG et lui a permis d'engranger 69 millions de francs CFA sur le marché du carbone où la tonne s'achète actuellement entre 9 et 15 euros (5 895 et 9 825 francs CFA). Une somme qui, selon le directeur exécutif, servira à financer d'autres projets. Les autres volets du projet foyer améliorés exécutés dans les autres provinces ainsi que bien d'autres projets sont subventionnés par un bailleur de fonds à hauteur de plusieurs millions de francs CFA suivant un schéma assez complexe. La subvention s'étale sur 10 ans et sera remboursée en crédits carbone. C'est-à-dire que Tipaalga s'engage à dégager des crédits carbone à travers les activités mises en œuvre grâce au financement obtenu et met ces crédits carbone à la disposition de son bailleur de fonds. Une fois les crédits carbone vendus, l'argent revient donc dans les caisses du bailleur. *« Chaque année, depuis 2014, le bailleur regarde si nous arrivons à émettre des crédits carbone. La vente de ces crédits lui permet au fur et à mesure d'éponger son capital investi. Nous sommes à 50% de remboursement »*, informe Bakary Diakité.

Le Programme national bio-digesteur (PNB) est également actif dans la vente de crédits carbone. Entre 2017 et 2019, les unités de réduction certifiée de carbone du PNB ont été évaluées à plus de 83 000 tonnes. Selon, *« le monsieur carbone »* de ce Programme, par ailleurs chargé de suivi évaluation, Lin Tierbio Da, la mise sur le marché de ces crédits carbone a généré plus

de 360 000 000 de francs CFA. Une somme qui a permis au PNB de multiplier ses actions sur le terrain. Lancée en 2010, le PNB compte aujourd'hui près de 15 000 utilisateurs de la technologie du bio-digesteur disséminés partout dans le pays. Pour l'année en cours, le Programme Bio-digesteur envisage mettre 33 000 unités de réduction certifiée sur le marché du carbone.

En plus du Programme National Bio-digesteur et de l'ONG Tipaalga, le projet BKF/024 est le 3e acteur sur le marché du carbone au Burkina Faso. Mis en œuvre par l'agence luxembourgeoise de développement et de coopération (Lux Dev), BKF/024 est axé dans le volet Régénération naturelle assistée (RNA) des terres dégradées. Il s'investit notamment dans la récupération et la valorisation des espaces pastoraux avec le concours d'ONG locales. A ce jour, BKF/024 compte environ 13 000 hectares de terres dégradées récupérées, selon l'assistante technique internationale à Lux Dev, Gill Vogt. Grâce à son projet de récupération des terres dégradées, BKF/024 a pu collecter 4 950 crédits carbones dont une partie a été vendue sur le marché volontaire. Sur ce marché, les prix, à l'image de la bourse, fluctuent au gré de la loi de l'offre et de la demande de CO2. BKF/024 s'est soumis aux normes de la fondation "Plan Vivo", un intermédiaire-acheteur sur le marché du carbone. Cet intermédiaire a acheté 500 crédits carbones pour le compte de Lux Dev au prix de 13 euros la tonne de carbone. « *Ce n'est pas beaucoup, mais d'autres structures ont acheté 2000 crédits à un coût de 11 euros (...)* », précise Gill Vogt. En vendant 500 crédits carbones à 13 euros la tonne et 2 000 autres à 11 euros, BKF/024 a pu engranger 28 500 euros, soit un peu plus de 18 millions de francs CFA pour 2 500 crédits carbones.

## Le diktat des intermédiaires

S'il est possible de « faire des affaires » sur le marché du carbone, c'est au bout de procédures complexes que seuls les acteurs semblent à mesure de comprendre. Mamadou Batiéné est le point focal de la REDD+ (réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts) au Burkina Faso. Selon lui, les vendeurs de crédits carbonés ont le choix entre le marché libre (ou volontaire) animé par des acteurs comme « Plan Vivo », « Vera » et « Gold Standard » (tous des intermédiaires-acheteurs de crédits carbonés) et le marché institutionnel ou règlementé sur lequel interviennent les acteurs institutionnels tels que le fonds vert pour le climat, le fonds de partenariat pour le carbone forestier et certains fonds de la banque mondiale. Les interactions sur le marché du carbone s'opèrent dans le respect de mesures « draconiennes » établies par les intermédiaires-acheteurs, qui font office de gendarme. Ils veulent avoir les yeux sur tout. Et ils n'hésitent pas à descendre sur le terrain pour constater les réalités. *« N'eût été le contexte sécuritaire, nos partenaires acheteurs allaient venir constater de visu nos réalisations. Nous avons dû créer une application web de suivi pour permettre la traçabilité de notre projet sur les foyers 3 pierres améliorés. Nous renseignons les coordonnées GPS des ménages afin que la fondation puisse suivre de façon indépendante nos activités »*, explique Bakary Diakité, le directeur exécutif de Tipaalga. Pour bénéficier des financements carbonés, les ONG, projets et programmes doivent respecter scrupuleusement les conditions exigées. Etant peu familiers à ces conditions, ils sont obligés de faire appel à

des organisations partenaires qui jouent le rôle de courtier dans le marché du carbone.

### **Des chiffres qui cachent une certaine opacité**

Au Burkina Faso, l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) et la société CO2 Logique exercent leurs compétences dans ce milieu peu accessible aux compétences locales. La mission de ces courtiers est de rechercher des clients acheteurs pour les structures qui ont du crédit carbone à vendre. Malheureusement ni le PNB, ni Tipalga ne peuvent décider du prix de vente de leurs unités de réduction certifiée de carbone dans cette « bourse du carbone ». Ils doivent s'aligner sur les prix pratiqués par les différents marchés volontaires et règlementés. Pour les acteurs burkinabè, cette situation est peu confortable. Ils sont parfois obligés de partager leurs gains avec ces intermédiaires. « *La SNV se positionne comme un intermédiaire et tout intermédiaire doit être payé* », explique Lin Tierbo Da du PNB. A la question de savoir combien à couter la tonne de crédit carbone, la réponse sans équivoque de M. Da traduit une certaine opacité sur le marché du carbone. « *Nous n'avons pas été associé à la vente donc nous ne connaissons pas le prix de cession de la tonne de CO2.* » Il pointe du doigt la confidentialité des clauses qui lient l'acheteur la Banque Mondiale et l'intermédiaire qu'est la SNV.

L'ONG Tipaalga n'a pas non plus pris part à la vente de ses 350 000 tonnes de carbone. « *Toutes les ONG du sud subissent cela. On n'a aucune maîtrise des paramètres qui sont liés à la fixation des prix. C'est un peu comme la bourse. Sur le marché*

*du carbone ce sont les grosses fondations et ONG qui déterminent les coûts »,* déplore Bakary Diakité.

Mais à en croire Gill Vogt, il n'y a rien à cacher. Le marché du carbone est totalement transparent, selon l'assistante technique internationale à Lux Dev. Mais elle reconnaît que les acteurs locaux ont besoin d'être capacités pour être en mesure d'intervenir sur le marché sans intermédiaires. Un point de vue que partage Lin Tierbo Da. Pour lui, il faut que les acteurs s'organisent en fédération pour aller sur le marché. C'est à ce prix dit-il que le Burkina Faso pourra tirer un bon parti de la manne du carbone.

### **Un marché peu accessible aux promoteurs privés**

Mamadou Batiéné est du même avis sur la nécessité de mieux structurer le secteur carbone. De son point de vue, le Burkina Faso, pays semi-désertique en proie à une désertification du fait des actions humaines, peut tirer un bon parti de ce marché de carbone si des mesures incitatives sont prises. A l'entendre, le niveau référentiel du pays en matière de séquestration de carbone entre 1992 et 2017 a été évalué à plus de 10 millions de tonnes de carbone par an. « *C'est un potentiel non négligeable pour les acteurs environnementaux* », estime M. Batiéné. Cependant ce marché reste encore inaccessible aux individus. Seuls les organisations, groupements et ONG peuvent y avoir accès. Une situation dont le Programme d'investissement financier (PIF) est conscient, selon le point focal. Des mesures sont déjà entrevues afin de permettre aux exploitants individuels autant qu'aux organisations de mieux

profiter de ce marché de carbone qui représente des millions, voire des milliards de francs CFA. « *Nous avons commencé à déblayer le terrain à travers une étude sur le droit carbone qui va nous permettre de savoir qui peut être propriétaire de crédit carbone. Nous allons bientôt proposer une loi afin de permettre aux acteurs privés ou individus de se lancer dans le secteur* », indique Mamadou Batiéné.

L'assistante technique internationale de Lux Dev, Gillian Vogt, attire cependant l'attention sur le fait que cette ouverture pourrait accélérer l'accaparement des terres par les fortunés et autres hommes d'affaires au détriment des vrais amoureux de l'environnement.

**Oumar ZOMBRE**



*1 Bakary Diakité, Directeur Exécutif de l'ONG Tipaalga*



*2 Lin Tierbio Da, Responsable suivi et Evaluation du PNB Programme National Biodigesteur*



*3 Bio digesteur mis en œuvre dans un village dans la région du Nord*



*4 une ménagère de la province du Nahouri avec son foyer amélioré 3 pierres en banco.*



*5 foyer traditionnel 3 pierres*